

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

TURQUIE.

Constantinople, le 11 mars. — Tahir-pacha, vice amiral de la flotte turque, se prépare à mettre à la voile à bord d'une frégate pour se rendre à Alger, afin d'interposer les bons offices du sultan pour obtenir un arrangement entre la France et le dey d'Alger. On assure généralement que Jussuf-pacha de Serès, connu par la reddition de Varna, a l'espoir de rentrer en grâce près du sultan, et qu'il est sur le point de revenir à Constantinople, où son fils se trouve depuis quelque temps, pour y reprendre son rang dans l'armée. Au nombre des mesures adoptées en faveur des Arméniens catholiques on doit particulièrement mentionner le firman dernièrement adressé à Angora, qui, à l'exception de quelques chefs des familles les plus considérables exilées par ordre exprès à Angora, permet à tous les autres Arméniens de revenir habiter la capitale. La Porte a été informée de la décision des trois puissances relativement à la Grèce, et tout annonce qu'elle est disposée à y accéder pour mettre fin à cette affaire.

— Le Sultan se montre dans les rues de cette capitale avec un costume qui a beaucoup de ressemblance avec celui d'un colonel français. Son cheval est sellé à la française. Il porte des bottines cirées, avec des éperons et tient une cravache à la main, usages qu'on n'a encore vu suivre à aucun souverain des croyans. Il se plaît dans la société des officiers français, et s'entretient assez familièrement avec eux dans leur langue qu'il parle très-bien.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 3 avril. — La mort du grand-duc de Bade soulève une question qui, bien que grave, ne peut avoir sur la situation de l'Europe l'influence qu'on s'est déjà lui prêter. Il s'agit de prétentions qu'on y a avancées sur une partie des états de Bade. La réunion en serait demandée en vertu d'un ancien pacte de famille, portant qu'elle aurait lieu dans le cas où la famille régnante viendrait à s'éteindre. Or les princes de la maison de Hochberg, héritiers du grand-duc, n'étant issus que d'un mariage *morganatique*, le cabinet de Munich prétend, dit-on, qu'il y a lieu aujourd'hui à la réunion du Palatinat, qui lierait la masse de ses domaines à ses possessions trans rhénanes. On attribue même généralement, en Allemagne, ce mot au roi de Bavière : *À la mort du grand-duc, mes troupes entrèrent dans le Palatinat.* Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis quelques années cette réclamation a été l'objet de nombreuses notes diplomatiques et de diverses publications.

Sur ces entrefaites, le margrave Guillaume de Bade ayant reçu l'invitation de l'empereur Alexandre de se rendre à Pétersbourg, entreprit tout à coup ce voyage au mois de juin 1819. Arrivé dans cette capitale, le margrave reçut le meilleur accueil du monarque russe et de toute sa cour. Ce voyage, qu'on avait annoncé comme de pur agrément, avait un but secret, celui d'une négociation importante de laquelle dépendait en quelque sorte l'existence du grand-duché de Bade. En effet, après plusieurs conférences entre le margrave et le comte de Neselrode, ministre des affaires étrangères, le cabinet russe intervint, et les prétentions à une *indemnité territoriale*, élevées par la Bavière, en vertu de la convention de Ried et des promesses du congrès de Vienne, s'arrangèrent au moyen de quelques concessions.

Ce qui excita vivement l'attention à cette époque, c'est que pendant que le margrave Guillaume était à Pétersbourg, le grand-duc de Bade eût, le 28 juin 1819, une entrevue avec le roi de Wurtemberg au château de Bellevue, près de Canstadt,

où ces deux souverains, alarmés des prétentions de certaines puissances, convinrent de se garantir réciproquement l'intégrité de leurs territoires, sous la protection de la Russie.

On voit donc que jusqu'à présent la Russie s'est constamment prononcée en faveur du *statu quo* pour les états de Bade. Rien n'indique que ces dispositions aient changé. D'un autre côté, la Bavière, n'ayant pas de raison de compter sur l'Autriche, et la Prusse ne devant être que médiocrement pressée de voir la Bavière constitutionnelle se renforcer sur le Rhin, et cerner ses domaines de Luxembourg, on se demande sur quel appui peut compter le cabinet de Munich.

En attendant la solution de ces questions, on fait, dit-on, de grands préparatifs de défense dans le grand-duché de Bade. On assure qu'on a augmenté la garnison de Manheim, coupé le pont de cette ville, et qu'on s'appête à lever la *landwehr*. Si ces préparatifs ont réellement lieu, c'est beaucoup de mouvement pour une discussion que les grandes puissances ne peuvent guère laisser venir compliquer les affaires générales, et qui semble devoir finir naturellement par une décision de la diète germanique ou même par un arbitrage.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 avril. — La chambre des communes, séance d'hier, ne s'est occupée que d'un seul objet important : la motion de M. Grant en faveur de l'émancipation des juifs. Dans le discours à l'appui de sa motion, il a d'abord déclaré qu'il ne s'attend pas à une forte opposition à sa démarche.

Plusieurs membres ont pris la parole pour s'opposer à la présentation du bill, entre autres sir R. Inglis, M. Lushington, le chancelier de l'échiquier et le solliciteur-général. Soumise au scrutin, la motion de M. Grant n'a été adoptée qu'à une faible majorité, 115 voix pour et 97 contre.

Le bill a été lu alors pour la première fois, et la seconde lecture en est fixée au 26 avril prochain.

Le bill de divorce de lord Ellenborough a passé avant-hier soir dans la chambre des communes.

FRANCE.

Paris, le 7 avril. — On dit que MM. de Waters, de Villeneuve et le chevalier de Canina, n'acceptent pas les nouvelles préfectures auxquelles ils viennent d'être appelés. (*Gazette.*)

— Dans la journée du 2 avril, le bruit a couru à Lyon que le dey d'Alger avait été assassiné par suite d'une insurrection. (*Temps.*)

— On disait hier que des lettres de commerce annonçaient que le dey d'Alger avait été tué pendant une revue. Il est probable que cette nouvelle n'a aucun fondement. (*Messager.*)

— On construit en ce moment à Lyon, derrière la caserne de Perrache, des maisons en bois, élevées d'un étage; elles se montent et se démontent à volonté. Chacun des plateaux dont sont formées les façades porte un caractère qui marque la place qu'il doit occuper dans l'édifice. Des maisons sont dit-on, destinées à l'expédition d'Alger. Quand la ville sera achevée, on la démontera pour la transporter au-delà des mers.

— Le *Courrier de la Paix et de la guerre* annonce dans son numéro du 4 avril, que Gaspar Hauser, le célèbre enfant de Nuremberg s'est blessé accidentellement à la tête d'un coup de pistolet. Il paraît que le jeune Gaspar, en arrangeant quelques livres avait perdu l'équilibre, et que s'étant malheureusement accroché à cette arme qui se trouvait chargée dans sa chambre pour sa défense, il en pressa la détente avec tant de force que le coup partit. La blessure n'est heureusement pas dangereuse et son état donne l'espoir fondé d'une prompte guérison.

— Le Havre et les lieux qui y touchent paraissent être le pays où la tolérance religieuse a élu domicile.

Une femme protestante meurt : ses parens et le pasteur de sa religion la conduisent jusqu'à Granville, et rendus sur cette paroisse, ils demandent au respectable curé du lieu qu'il veuille bien désigner l'endroit du cimetière où ils doivent déposer le corps. Le curé s'empresse d'ordonner au fossoyeur de creuser une tombe sans distinction de place dans la partie du cimetière où sont enterrés les catholiques.

— Un fabricant de Paris vient de tanner des peaux de lièvre et de lapin, dont on peut faire des chaussures comparables aux meilleures peaux de cheval et de veau. Plusieurs échantillons de ces peaux paraissent ne rien laisser à désirer sous le rapport de la finesse et du poli. Nous avons vu des tiges de botte d'une consistance très-solide, des peaux de lapin maroquinées pour souliers de femme, d'autres peaux plus amples destinées à la fabrication des gants. Le prix en est beaucoup inférieur à celui des peaux ordinaires. (*Revue-Nation.*)

PAYS-BAS.

LIEGE, LE 10 AVRIL.

M. Jobard, de Bruxelles, vient de recevoir un brevet de 15 ans, pour des perfectionnements apportés par lui à la nouvelle manière de forer des puits à de grandes profondeurs (2 à 3000 pieds), pour laquelle il a précédemment obtenu un brevet du gouvernement.

— On assure, qu'il est question de porter des changemens à la Société de Commerce, dont la direction se trouve à La Haye et que cet établissement pourrait être transféré à Amsterdam, en formant une nouvelle Compagnie ou Société, où il n'y aurait pas de garantie d'intérêts de S. M. le roi. Les actionnaires ne voulant pas prendre part à la nouvelle Compagnie seraient remboursés au pair. La Société de Commerce a donné un grand élan au commerce, à la navigation et aux manufactures des Pays-Bas, elle a été aux étrangers une grande partie des affaires de nos colonies aux Indes; toutes les classes d'industrie en ont profité et il est essentiel de conserver et développer de plus en plus l'énergie des habitans, vu les progrès de l'agriculture dans l'île de Java, si importante pour la mère patrie. (*Journal du Commerce d'Anvers.*)

— On écrit de Paris, 7 avril :

« Les obsèques du maréchal Gouvion St-Cyr ont eu lieu; une foule innombrable escortait le cercueil. Les journaux d'aujourd'hui gardent, on ne sait trop pourquoi, le silence sur un scandale inouï. Des sifflets se sont fait entendre au moment où le général Lamarque a rappelé que le maréchal Gouvion St-Cyr avait quitté volontairement le ministère de la guerre en 1820.

— On attend à Namur l'honorable M. Fallon; l'on se prépare à lui donner une sérénade pour lui témoigner la reconnaissance qu'il a si bien méritée comme député de la province de Namur. (*Courrier de la Sambre.*)

— La santé de notre digne évêque est un peu améliorée. (*Idem.*)

— Avant hier un enfant en bas âge, est tombé dans la rivière, en face de la fabrique de Monsieur de Hemplinne à Grand; il allait infailliblement périr, lorsque deux cavaliers, que l'on croit deux officiers supérieurs, se trouvant à la promenade, habillés en bourgeois, n'hésitèrent pas d'abandonner leurs chevaux et à se jeter à la nage, et parvinrent par leur dévouement à sauver cet infortuné.

— Une consultation pour M. de Potter vient d'être délibérée à Liège, et a déjà reçu l'adhésion de plusieurs avocats, anciens bâtonniers de l'ordre.

— Le salon de tableaux n'a pas cessé d'attirer beaucoup de monde pendant les quatre jours d'exposition de cette semaine. Plusieurs nouveaux paysages sont venus l'enrichir, et le nombre des souscripteurs s'est accru dans une proportion notable. Plusieurs ont pris dix actions à la fois, et l'on peut compter encore sur bon nombre d'autres dont le concours généreux n'a jamais manqué à tout ce qui s'est fait d'utile parmi nous.

LETTERE DE M. DE POTTER A M. VAN DE WEYER.

Ce n'est pas seulement à se défendre devant les tribunaux de la plus absurde accusation qui jamais ait pesé sur la tête d'un belge que M. de Potter en est réduit. Telle est la générosité des adversaires de l'opposition, que celui contre lequel on éprouvait les rigueurs du secret, dont on demande la tête, est journellement en butte aux injures les plus grossières, aux calomnies les plus déhontées de la part des journaux même du ministère. Ce n'était pas assez encore; car à certains hommes aujourd'hui tous les moyens sont bons, même les plus vils, même les plus lâches, s'ils peuvent espérer de flatter un instant la main qui distribue des places et de l'argent.

Ce n'était pas assez que des magistrats se fussent saisis du secret d'une correspondance où pendant plusieurs années deux amis avaient épanché leurs sentimens les plus intimes, il fallait que ce secret ne restât pas entre les mains de ceux qui s'en étaient emparés, il fallait que la correspondance fut divulguée dans ses moindres détails, envenimée, falsifiée; il fallait (ô effort de loyauté, ô dignité qui méritent tous nos respects) qu'on s'abaissât jusqu'à mettre en œuvre les ressources d'un méchant et perfide complot. Brouiller M. de Potter avec quelques-uns de ses amis a paru sans doute à ces grandes âmes un chef d'œuvre d'habileté ministérielle, car, M. de Potter brouillé avec deux ou trois de ses amis, que va devenir l'opposition? En conséquence, on a exploité, on a répandu dans les salons et dans les journaux ministériels tout ce qui pouvait irriter contre lui quelques hommes de son parti.

Dans quel pays vivons-nous donc? A quelle morale en sommes-nous réduits, et quelle sécurité nous reste-t-il, si nous ne pouvons confier nos sentimens à la plus intime amitié, sans craindre que le pouvoir vienne s'emparer de nos confidences pour les trahir? Quel est l'homme qui, dans l'abandon d'un entretien d'amis, n'a pas ses momens de découragement, de défiance, d'humeur satirique, de saillies irréfléchies. Et tout cela on viendra sans pudeur le mettre au grand jour pour le perdre dans l'esprit des personnes qui l'entourent. Le cœur d'honnête homme de M. de Potter, dont la position rendrait certes excusables des torts plus réels, a dû se révolter à la vue de tant d'infamies; la lettre qu'il écrit à ce sujet à M. Van de Weyer et que celui-ci vient de publier est toute-fois pleine de dignité et de calme; on gémit, en la lisant, de voir un caractère aussi généreux se débattre contre des manœuvres aussi abjectes et d'aussi misérables adversaires. Voici quelques extraits de cette lettre:

« Avant d'entrer dans les détails sur la correspondance elle-même, permettez-moi, mon ami, de vous adresser quelques questions bien simples: Croyez-vous qu'il soit défendu aux citoyens d'un état libre ou prétendu tel de s'occuper des affaires publiques? peuvent-ils en parler entr'eux lorsqu'ils sont réunis? éloignés l'un de l'autre, peuvent-ils s'écrire sur ces matières? comme la chose publique ne marche pas d'elle-même, y a-t-il inconvénient à ce que les jugemens portés sur les événemens s'étendent aussi sur les hommes dont plus ou moins ces événemens dépendent? Vous-même, mon ami, n'avez-vous jamais prononcé de ces jugemens là, soit à part vous, soit dans la conversation, soit dans vos lettres? la raison dont vous êtes doué me garantit que vous l'avez toujours fait à bonnes enseignes et que rarement vous vous êtes trompé: si cependant vous aviez involontairement été dans l'erreur, soit sur un fait, soit sur un individu, vous accuseriez-

vous d'un crime irrémissible? pour vous expliquer la conduite politique d'un homme, n'avez-vous pas scruté son caractère, sa position sociale, ses occupations habituelles, et en partie sa vie privée? avez-vous supposé que vos amis fussent impeccables et infaillibles ou voulussent paraître tels à vos yeux?

Deux amis accoutumés à se voir tous les jours, à s'occuper tous les jours de leur patrie et de ceux qui ont de l'influence, sont forcés par les circonstances à se séparer; ils s'écrivent, et leur correspondance contiendra ce qui faisait le sujet habituel de leurs conversations; et ils ne croiront pas cette correspondance plus criminelle que ne l'étaient ces conversations elles-mêmes.

Cependant l'un des deux amis est dans une position plus délicate que l'autre. ce dernier, malgré les précautions prises pour dérober le service des postes, redoute encore les accidens imprévus, et il prend le parti de voiler les matières qu'il traite, de déguiser les noms de ceux dont il parle. Mais ce voile est transparent; car, comme on n'avait pas songé à convenir d'un chiffre, il fallait bien désigner les choses de manière à ne pas être inintelligible. Dès lors la seconde chambre devint le tribunal de première instance; la première, le tribunal d'appel; la proposition de M. de Sécius, le procès de l'un des correspondans; sa mise en liberté qui en était l'objet accessoire, son émancipation, etc. Le Nestor de notre représentation nationale est désigné sous le nom de bon visillard; M. de Stassart sous celui de Lafontaine ou Locomun; M. de Brouckere sous celui de l'homme aux certificats (de capacité), point sur lequel les deux correspondans ne partageaient pas l'opinion de l'honorable député, etc., etc.

La correspondance n'est ni de simple amitié, ni littéraire, ni de caquetage de salons et de cafés; elle est toute politique et domestique. Outre quelques détails particuliers, c'est de la Belgique qu'il y est toujours question, et de l'heureux réveil qui, depuis quelque temps, semble y préparer la régénération nationale. Mais, comme ce sont les hommes qui se sent réveillés, et non les choses, comme ce sont les hommes qui, en hâtant ou retardant l'esprit public, rendent plus ou moins prochain le règne des lois et de la justice, c'est-à-dire le règne de la vraie liberté, c'est sur les hommes que la correspondance a dû principalement s'étendre. Quelques-uns y sont peu favorablement jugés. Si c'est à tort, il en résulte que les deux amis ont mal vu, ou plutôt qu'ils ont été mal instruits, qu'ils se sont trompés ou qu'on les a trompés: c'est là un droit qu'ils ont en commun avec tous leurs concitoyens, avec tous les hommes, et dont certes ils ne sont pas les seuls à user. Mais, je le répète, c'est politiquement que les portraits sont tracés, et jamais d'une autre manière: on dit que tel n'aime pas la liberté et que tel autre l'aime mal; jamais on n'avance un fait qui puisse blesser l'honneur ou la délicatesse de qui que ce soit. La vie privée, pour autant qu'elle n'a pas de relation directe avec la vie publique, reste murée, même dans des lettres qui devaient toujours rester entre nous comme les causeries d'un tête-à-tête.

Mais, crier-on, les amis particuliers des deux correspondans, les compagnons de travail et de captivité de l'un d'eux sont, dans ces lettres, dénigrés et déchirés de toutes les manières! — Cela est faux. Les amis, comme les infortunés, y sont peints avec impartialité et bonne foi, je ne dis pas tels qu'ils sont en effet, mais tels que les correspondans les croyaient être au moment où ils s'écrivaient, toujours et exclusivement, je ne saurais assez le dire, dans leur conduite publique, à moins que leur position d'hommes ne fût la seule explication possible de leurs actions de citoyens...

Le crime imputé aux deux correspondans se borne à des confidences familières et rien que des confidences familières. Ceux qui haïssent la liberté publique ont jugé qu'elles leur fournissaient le moyen de se venger: ils ont compté sur l'irritabilité de quelques amours propres froissés. Ce calcul une fois établi, et la lâcheté de quelques hommes mise hors de tout doute, le succès était certain. Les indiscretions commencèrent cette œuvre de ténèbres: l'imposture la continua; la calomnie dans toute sa hideuse nudité y mit la dernière main.

C'est ainsi que l'opposition que je faisais, moi, tantôt pour me faire employer par le gouvernement, tantôt par dépit de ne pas être employé par lui, est une calomnie; que mon projet avoué de trahir les catholiques, après les avoir compromis avec les libéraux, est une calomnie; que ma tentative pour aider à voler quelques milliers de florins au gouvernement (je rougis de devoir le dire), est une calomnie; que la prétendue correspondance de M. Tielemans avec le *Belge*, pour lui fournir les statistiques, est une calomnie; que sa trahison envers l'état dont il me livrait les secrets (et pour quoi faire, grand Dieu?) est une calomnie; que mille et une autre inventions toutes perfides et plus plattes, plus atroces et plus absurdes les unes que les autres, sont des calomnies.

Mais supposons que tout cela eût été vrai, qu'y avait-il de commun entre ces faits, ces intentions, ces pensées des deux correspondans et la prétendue conspiration, sous prétexte de laquelle on les traitait avec tant de dureté? Les faits eussent été honteux, j'en conviens volontiers, les lettres dégoûtantes, les intentions coupables, les pensées odieuses. Mais, encore une fois, que cherchait-on? Des hommes qui avaient manqué de délicatesse? Des ennemis de la liberté? Des âmes basses et vénales? Non; des conspirateurs. A quoi donc pouvaient servir des révélations qui ne se rapportaient ni ne pouvaient se rapporter à aucune espèce de trame ou de complot.

Je l'ai déjà dit: à perdre dans l'opinion des hommes que l'on hait et qui n'ont rien à redouter de la justice. A défaut de pièces propres à établir l'existence d'une conspiration criminelle, on n'était parvenu à se procurer que des lettres qui prouvaient précisément que ceux qui les avaient écrites étaient incapables de conspirer: il fallait bien exploiter ces lettres; et là où la loi devait se taire, on invoqua la malignité des calomniateurs.

Vous sentez bien que je ne m'amuserai à vous parler, ni des sobriquets ridicules dont on m'accuse d'avoir affublé des amis, et qui sont tout bonnement ceux dont nous ont gratifiés les organes du ministère, ni des foulards que j'ai fait imprimer, ni des lithographies que j'ai fait faire, ni des médailles que je me destinais, ni d'autres mensonges puérils qui se réfutent assez d'eux-mêmes. Le canal par lequel ils se sont répandus dans le public trahit assez l'impureté de leur source première; on les a confiés au *National*, à la *Sentinelle* et au *Journal de Gand*!

Je me hâte de finir. Je suis las de fouiller dans cet amas de turpitudes et de niaiseries; et vous, mon ami, vous ne l'êtes sans doute pas moins de me suivre dans ces pénibles explications. Ne croyez pas que j'aie voulu me justifier. A vos yeux je sais que je n'en avais pas besoin; à ceux de plusieurs autres, je vous avoue que je me respecte trop pour m'abaisser jusques-là. Pour ce qui est du public dont l'estime me sera toujours chère, j'ai pleine confiance dans le tems et la force de la vérité. Du reste, je suis entièrement résigné à ce que le sort me prépare, toujours prêt à me consoler de sa rigueur par le témoignage de ma conscience. N'ayant à rougir de rien, l'advenue que pourra continuer à être ma devise.

Je vous devais cette lettre, non seulement comme à un ami, mais encore comme à mon conseil et à mon défenseur: il est important que vous sachiez de tous points qui et ce que vous devez défendre.

Vous connaissiez ma position mieux que personne; maintenant que tout le monde apprendra à la connaître comme vous. Si vous croyez ces lignes utiles à ma cause et à ma réputation, j'exige de votre amitié que vous les rendiez publiques. Aux prises avec des événemens dont il ne m'est pas donné de prévoir l'issue, coûte que coûte, si je suis condamné à tout perdre, il faut du moins que l'honneur me reste.

Je vous serre la main, DE POTTER.

TABLETTES AUTRICHIENNES (1) — Bruxelles. TABLETTE.

Voici un petit in-18 bien modeste et d'une grosseur médiocre, mais qui renferme sur quelques états de l'Allemagne et particulièrement sur l'Autriche, ce pays si peu exploré, véritable empire chinois au milieu de l'Europe, des faits et des recherches d'un grand intérêt. L'auteur né en Autriche, et qui a cru devoir cacher son nom à la police autrichienne (en agir autrement c'était soi-même se condamner aux carrières), après avoir long temps séjourné en Angleterre, et s'y être façonné au régime de la liberté, décrit, à son retour, son pays, tel qu'il le retrouve, engourdi par le despotisme et courbé sous le sceptre de plomb d'un souverain non-né homme d'ailleurs, mais le plus antipathique aux institutions libérales qui soit jamais monté sur un trône. Ce prince, qui n'a qu'une passion, sa haine pour la liberté, prépare par son absurde système de gouvernement de bien tristes journées à ses successeurs; car les peuples qu'il gouverne ne s'ennuieront pas toujours au milieu du mouvement qui agite l'Europe; déjà quel ques signes, précurseurs du réveil, ont éclaté en Bohême et surtout en Hongrie; et quel réveil! C'est à le prévenir que François et Metternich, ce prince des ténèbres, dirigent toute leur politique; mais ce mur de séparation élevé par eux avec tant de peine, s'écroulera aux coups qui lui seront portés du dedans et du dehors, et la glorieuse émancipation des peuples qui se déploie autour d'eux, pénétrera enfin dans l'antique monarchie.

Au tableau de la situation des esprits et de l'état de l'instruction en Autriche, l'auteur des *Tablettes* a joint des détails qu'on trouverait difficilement ailleurs sur les usages et les mœurs des différentes classes des habitans, sur quelques-uns des princes et ministres qui gouvernent l'Allemagne, sur l'intérieur des cours, sur la religion, les lois et les revons des principaux états; et surtout sur la censure et la police secrète organisée par M. de Metternich. Nous donnerons un extrait de ce livre, qui, malgré quelques passages empreints de passion et de colère, (sentiment dont au reste il est fort difficile de se défendre à l'aspect d'un despotisme si dégradant), nous semble écrit avec conscience et amour de la vérité:

De la police et des espions en Autriche. — Il est impossible de se former une idée des ramifications étendues de

(1) A la librairie L. Mahoux.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HOTEL DU PONT NEUF A CHENÉE.

N. PAINSMAY a l'honneur d'informer le public qu'il donnera BAL lundi prochain fête de Pâques. 684

L'ouverture du STAMINET enseigné de la Croix de Bourgoigne, aura lieu dimanche 11 avril; chez le même on trouve des jolies CHAMBRES garnies ou non à LOUER, rue du Mouton Blanc, n° 628. 685

(93) Le sieur PAPILLON a l'honneur de prévenir Messieurs et Dames que la REDOUTE à son bénéfice annoncée pour le 14 avril courant est remise au SAMEDI 17, attendu que la direction du spectacle est obligée de donner des représentations tous les jours de la semaine jusqu'au vendredi.

J. GROSFILS, MAITRE A DANSER, a l'honneur de prévenir messieurs et dames, qu'il donnera une REDOUTE à son bénéfice le 21 de ce mois, à la salle des redoutes au Spectacle. On peut souscrire à son domicile, rue du Pot d'Or, n° 622. La souscription sera ouverte jusqu'au 16 du courant. Prix pour une carte de dame et une de cavalier : 2 florins 36 cents. 693

(100) CHANGEMENT DE DOMICILE.

LEDUC, RELIEUR, fait Boîtes de Bureau, Ecrits, Registres élastiques, et tout ce qui concerne son état, au prix le plus modéré. Il demeure présentement rue du Crucifix, près St-Denis, n° 733.

RESTAURATION A LA CARTE, en face de la Banque, à Chaudfontaine, tenue par Brohez-Vandenberghen.

Les soins apportés à cet établissement, ainsi que le bon choix des vins et la variété des mets font espérer au propriétaire une vogue qu'il s'efforcera de mériter, tant par la promptitude du service que par la modicité des prix.

Il se charge des diners qu'on voudra bien lui commander. Deux APPARTEMENTS garnis s'y trouvent encore à LOUER.

GRAND HOTEL DES BAINS A CHAUDFONTAINE.

LEJEUNE-BLONDEN a l'honneur d'informer que l'ouverture de son hôtel aura lieu lundi douze du courant; il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien descendre chez lui. 664

PIERON, fabricant de GAUFFRES hollandaises établi en cette ville depuis six mois, ayant eu l'honneur de servir plusieurs soirées, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur pratique qu'il est domicilié toujours rue Royale, en face du Marché, n° 923. Le prix de ses Gauffres est toujours de 3 cents la pièce. Le sieur Pieron a un beau jeu de billes de billard à vendre. 699

COURS DE LANGUE HOLLANDAISE.

P. C. PEX, professeur de langue hollandaise au collège royal de Liège, a l'honneur d'informer le public que son cours commence le matin de 6 1/2 à 7 1/2 heures. Il donne aussi des leçons particulières, mont St-Martin, n° 642. P. C. PEX. 689

Madame V^e LÉCONTOUR a l'honneur de se recommander aux institutrices et aux mères de famille, pour des leçons d'écriture et de lecture. La méthode qu'elle emploie et que lui a transmise son mari fait faire aux élèves les progrès les plus rapides. Elle se rendrait à domicile chez les personnes qui le désireraient. S'adresser rue Royale, n° 920, depuis dix heures jusqu'à cinq.

PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudication des travaux. — Le mercredi, 14 du courant, à 11 heures du matin, à l'Hôtel des États, à Liège, il sera procédé par devant M. le conseiller-d'état, gouverneur de cette province, ou de son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat à Liège, à l'adjudication des ouvrages à faire en maçonnerie, charpente, plafonnage, menuiserie, etc., au palais épiscopal dans cette ville. Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères. — Le cahier des charges, d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'Hôtel des États et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef. — A Liège, le 6 avril 1830.

VILLE DE LIÈGE. — Travaux à faire par économie.

1^o Ouvrages à exécuter pour la réparation de la Calotta de la Fontaine du Marché dite des savateresses.
2^o Croisées neuves à l'une des salles du bâtiment des Récolets, servant à une école gratuite.
3^o Sabler le terreplein vis-à-vis de la salle de Spectacle. Les détails estimatifs resteront déposés à l'Hôtel-de-Ville, bureau de comptabilité, jusqu'au lundi 12 avril prochain; on recevra les offres des gens de l'art jusqu'à cette date. 648

ASSURANCE MUTUELLE des RÉCOLTES contre la GRELE

L'acte public constitutif de la société sera passé le 15 avril à 10 heures du matin, en assemblée générale, réunie au bureau de la direction place St-Denis, n° 637. Les associés et tout cultivateur ou propriétaire qui désire prendre part à cette société sont priés de se rendre à la dite assemblée.

Cette société offre l'avantage aux cultivateurs d'assurer leurs récoltes et aux propriétaires leurs fermages moyennant une très-modique cotisation annuelle. 654

de deux paysans fut envoyée à Vienne pour solliciter quelque amélioration dans leur gouvernement, et l'ancienne constitution du pays. L'ordre des paysans jouit encore du privilège de tutoyer l'empereur. Celui-ci recut la députation d'assez mauvaise grâce, ce mot *constitution* est pour son oreille tout-à-fait dissonnant: c'est la seule chose qui puisse l'arracher un instant à son flegme ordinaire.

La réponse qu'il leur donna méritait d'être conservée dans les annales constitutionnelles des temps modernes: « Vous voulez donc une constitution, leur dit-il? — Oui, François, » répondirent d'une voix ferme les deux paysans, tandis que les prélats et les seigneurs s'inclinaient respectueusement. — Réfléchissez, reprit-il; quant à moi, cela m'est égal; je vous donnerai une constitution. Mais il faut que vous sachiez que les soldats n'appartiennent, et que si j'ai besoin d'argent, je ne vous en demanderai pas deux fois. Quant à vos langues, je vous conseillerai de ne pas les laisser aller trop loin. — Si tu penses ainsi, répliquèrent les paysans abasourdis par cet *impromptu impérial*, il vaut mieux que nous n'ayons pas de constitution. — Je le crois aussi, reprit l'empereur. »

Gustavson, ex-roi de Suède. — Quand je passai à Heidelberg, l'infortuné ex-roi de Suède, comte Gustavson, descendit dans le même hôtel que celui où je restais. Il venait de quitter la voiture publique (1) et entra dans la salle à manger, son porte-manteau sous le bras, dans un costume simple et même négligé, et sans domestique. La salle était remplie de voyageurs et d'étudiants; la conversation, quoique peu bruyante, était cependant animée. Au moment où l'ex-monarque entra, il se fit un profond et respectueux silence; les étudiants cessèrent de fumer, et le convive qui occupait à table la place d'honneur, se leva pour faire place à cet hôte distingué. L'aubergiste s'approcha et lui demanda s'il lui plairait d'entendre une troupe de musiciens qui venait d'entrer. Il consentit; mais on ne leur permit pas d'adresser à l'ex-roi le compliment d'usage, car on savait généralement qu'il était peu aisé, et qu'il avait été réduit à la nécessité d'engager son porte-manteau à Bale. Personne ne se permit de rire ni de marquer le moindre mépris envers ce monarque détroné, dont les ressources étaient si médiocres. Un profond respect au contraire se faisait remarquer dans toute la compagnie. Je ne pus m'empêcher d'exprimer ma satisfaction à un étudiant, assis près de moi. « Monsieur, me dit-il gravement, nous n'aurions pas tant de respect pour l'empereur d'Autriche, mais le comte Gustavson est malheureux; honte au misérable, ajouta-t-il avec chaleur et en élevant la voix, qui ajoute à la douleur de l'opprimé! »

(1) Les journaux ont annoncé dans le temps que ce prince qui voulait se rendre de Francfort à Leipsik, n'ayant pu trouver place dans l'intérieur de la voiture publique, avait été obligé de monter sur l'impériale, et qu'il avait eu tellement à souffrir du froid, qu'il avait eu plusieurs doigts des mains gelés.

SPECTACLES.

** Les austérités imposées par voie administrative en ces derniers jours de carême, cesseront après-demain. A partir de lundi les joies de notre monde musical vont reprendre leur cours. Nous aurons le grand opéra qui a mis en si haute estime un compositeur agréable qui n'avait passé jusqu'à la que pour avoir de l'esprit, et le bruit court que la foule n'y manquera pas.

** Les amateurs de plaisirs moins rationnels, trouveront chez les chevaux de M. Lalanne, condamnés aussi 8 jours à la mortification, un spectacle récréatif. Il en est un surtout qui les étonnera par son intelligence et ses rares tours d'adresse, d'autant plus surprenants qu'il est connu de plusieurs pour avoir été la plus mauvaise tête du pays, il y a aussi, entre des chutes de paillasses assez risibles, des carrousels d'hommes et de femmes d'un effet aussi agréable que nouveau.

** Enfin, pour ne rien oublier, nous recommandons le spectacle instructif, quoiqu'un peu triste au fond, qui se voit à la Halle des Drapiers. On y trouvera deux exilés de la mer glaciale, dignes de curiosité et d'intérêt. La personne qui les montre a des certificats qui semblent ne pas laisser de doute sur l'authenticité de leur origine que confirment encore des explications intéressantes, données avec exactitude et sans emphase.

Taxe du Pain à Liège, du 10 avril.

Pain de seigle, . . . 44 1/2 cents.
Pain de ménage, . . 22 1/2 cents au lieu de 23.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 9 avril.

Naissances : 3 garç., 4 filles.
Décès : 1 garçon, 1 fille, 3 hommes, 1 femme, savoir : Werner Jacob, âgé de 74 ans, ancien conseiller de préfecture, rue St-Jean, époux de Louise Catherine Josephine Posson. — Jean Nicolas Servais, âgé de 58 ans, journalier, rue Pont Monset, célibataire. — Frans van den Eynd, âgé de 20 ans, soldat au bataillon d'artillerie transport train, en garnison en cette ville, célibataire. — Marie Thérèse Josephine Bertho, âgée de 34 ans, rue Sainte-Véronique, veuve de Jean Jacques Notzli.

SPECTACLE. — Lundi prochain, 12 avril, au bénéfice de M. DUMAS, la première représentation de la *Muette de Portici*, grand opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

TEMPERATURE A LIÈGE, du 10 avril. — A 8 heures du matin, 11 1/2 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 12 degr.

la police et de l'immoralité qu'elle engendre dans l'esprit public. Tout valet d'auberge est un espion gagé. Les mouchards qui infestent les tavernes et les hôtels, prennent place à la table d'hôte. On en voit jusque dans la bibliothèque impériale et dans les boutiques de libraires, s'informant des livres demandés par différentes personnes. Si les lettres, reçues et envoyées par la poste, provoquent le moindre soupçon, on ne se fait pas scrupule de les ouvrir; on pousse même sur ce point le manque de pudeur, jusqu'à placer souvent sur le dos des lettres, le cachet de la poste à côté de celui que la police a brisé. Ces mesures s'exécutent en France avec le plus grand secret, on semble en rougir; en Prusse ou y met une rudesse militaire; ce sont des chefs brutaux qui sentent leur force; la maladresse et l'inertie gauche de l'Autrichien semblaient devoir le rendre tout-à-fait impropre à cet infâme emploi.

Le véritable chef de la police est l'empereur lui-même, qui dirige toute son attention, non-seulement sur la foule d'employés de son gouvernement, qu'il considère moins comme les serviteurs de l'état que comme les siens propres, mais encore sur la nation en général. Dans un pays où les basses classes sont serviles et ignorantes, et où, par conséquent le sentiment de l'honneur est sans force, il n'est pas difficile de persuader aux domestiques de trahir leurs maîtres. Chaque dénonciation qu'un domestique fait à la police lui vaut un ducat, et quelquefois deux. Ce honteux espionnage s'étend jusque dans les universités. Dans celle de Prague entre autres, chaque élève, pendant le temps de ses études, est surveillé avec la plus rigoureuse attention; ses professeurs sont d'autant d'espions, *ex officio*.

Le caractère de la nation prise en masse est changé depuis seize ans d'une manière déplorable. L'honnêteté, la douceur et la sincérité des habitants de Vienne étaient passés en proverbe, et Napoléon lui-même leur donna des preuves de son estime, en leur laissant leurs armes et leurs arsenaux. Depuis l'année 1811, les dix mille *nadlers* ou *pinners*, (espions de la police secrète), de Vienne, agissant constamment sur les habitudes des Viennois, ont amené ces derniers au point où ils sont maintenant réduits; ces espions tirés des classes des petits marchands, des artisans, des domestiques et des prostituées, forment une confédération qui a les ramifications les plus étendues; et à peine prononce-t-on un mot dans Vienne qu'ils n'en aient connaissance. Nulle précaution ne peut garantir de ce fléau; et quand même on amènerait avec soi des domestiques étrangers, quinze jours suffiraient pour les pervertir et en faire des traitres.

Les hommes de lettres en Autriche. — Jamais homme de lettres ne fut plus esclave qu'un écrivain autrichien. Celui qui s'avisait d'écrire en Autriche, doit avoir soin de n'offenser aucun gouvernement, aucun ministre, ni de parler contre aucun clergé, ni contre l'aristocratie d'aucun pays. Il ne doit être ni libéral, ni philosophe, ni avoir l'humeur plaisante; enfin il faut qu'il soit sans caractère prononcé. Non seulement la satire, mais encore les bons mots sont classés dans le chapitre des offenses. Un auteur ne doit pas se permettre de rien approfondir, dans la crainte que cela ne fasse naître de sévères pensées dans le public; s'il était assez hardi pour écrire contre les vices du gouvernement, ses ouvrages ne seraient pas seulement mutilés, mais lui-même sera considéré comme un homme atteint d'un mal contagieux, et avec qui aucun fidèle sujet ne doit avoir de rapport. S'il va jusqu'à publier son ouvrage hors de l'empire, cette tentative sera considérée et punie presque comme un crime de haute trahison.

Il y a à Vienne un gentilhomme de beaucoup de talent, qui, animé d'un zèle qu'on rencontre rarement, se mit à compiler tous les parchemins poudreux qu'il trouva dans les vieux châteaux de la noblesse autrichienne. Il fut disgracié pour avoir publié un de ces innocents documents, dont le contenu ne coïncidait pas exactement avec les vues du gouvernement. Tous ses efforts réunis à ceux de ses amis, ne purent détruire les soupçons de l'empereur; et ce gentilhomme se trouva encore entaché du plus grand des crimes en Autriche, le libéralisme, bien qu'il ait mis au jour un Plutarque et des essais historiques, dans les quels il cherche à prouver que tous les maîtres autrichiens, sans exception aucune, étaient des modèles d'héroïsme et de vertu.

Qui oserait, dans cet état de choses, s'attirer l'animadversion d'un prince qui pense et qui soutient que l'étude de la philosophie, de la poésie et de l'histoire est dangereuse pour les jeunes gens, et qu'elle ne sert qu'à leur tourner la tête?

L'empereur François. — Après les terribles désastres de Marengo, d'Ulm et d'Austerlitz, abandonné par ses alliés les prussiens et les russes, l'empereur François ne perdit jamais, même pour un instant, ce phlegme et cette indifférence dont il est presque impossible de se former une idée. A peine si l'on remarquait le plus léger changement dans sa contenance, ou dans ses occupations favorites.

La jeunesse de l'Autriche, de la Bohême, de la Moravie, animée du désir de venger tant de défaites honteuses, s'était levée en masse. On remarquait surtout six cents étudiants de l'université de Prague, la plupart nobles et même des familles les plus distinguées. L'empereur fut en quelque sorte forcé par le prince Charles, son frère, de passer en revue ces braves jeunes gens, et de leur adresser quelques compliments. La revue eut lieu, et voici en quels termes François exprima sa satisfaction: « Oh! oh! vous avez une belle tournure; je ne l'aurais pas cru! mais je suis bien aise de ne pas avoir besoin de vous. Nous avons la paix et vous pouvez retourner chacun chez vous. » Comme une preuve de sa générosité impériale, il ordonna qu'on distribuât un form nouvellement frappé à chacun de ces jeunes soldats: ceux-ci furieux jetèrent unanimement la gratification dans la rivière.

— Les Tyroliens tombèrent entre les mains de l'Autriche, les contributions, les impôts, la conscription et une armée de douaniers, leur firent sentir que le sceptre bavarois était moins pénible à supporter que le joug autrichien. Une députation composée de deux prélats, de deux seigneurs et

POURBAIX, DENTISTE DE PARIS.

Domicile derrière le Palais, n° 50, à Liège, admis par les commissions médicales du royaume des Pays-Bas.

Après s'être livré à une étude profonde, il s'est occupé exclusivement de cette science, et est parvenu à simplifier les opérations du dentiste.

Il possède un moyen particulier de confectionner des dentiers incorruptibles, complets et partiels, qu'il adapte de manière à tromper l'œil le plus pénétrant.

Ces pièces artificielles, par un procédé nouveau, ont l'avantage de ne gêner en rien la mastication, et toute personne peut les ôter et les replacer facilement elle-même.

Il garantit la solidité de ses ouvrages, et n'en reçoit le prix que lorsqu'on les a mis à l'épreuve.

Il entretient la bouche des enfans et remplace dans l'état naturel les dents qui prennent une direction vicieuse; il fait l'extraction du tartre, qui comprime les gencives, les ronges, les rends saignantes, produit des ulcérations qui exhalent une odeur désagréable, et entraîne inévitablement la chute prématurée des dents, ce qui prive souvent la jeunesse de cet ornement si précieux.

Il n'exige rien pour examiner la bouche des personnes qui viennent le consulter. 688

Noë WOUTERS, fabricant de papiers peints, rue devant Ste-Croix, n° 860, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un second envoi de PAPIERS PEINTS des premières fabriques de Paris dans le dernier goût, dont il a été faire choix lui-même. Il vient aussi d'en recevoir une grande partie de Lyon et de la Suisse, en taille douce et autres genres gothiques, Perse, Chinois et Turc. On y trouve aussi un très-grand assortiment de sa fabrique, qu'il tient seul dans cette ville, vu qu'il a cessé de fournir aux autres magasins, et par ce moyen et une grande économie qu'il a trouvée dans la fabrication, il vend à des prix très-modérés. On trouve aussi un grand nombre de ce papier chez M. BARBIER, peintre à Verviers et chez M. ROYEN, tapissier à Huy. 681

A PRIX FIXE.

F. GASQUY, négociant, rue Féronstrée, à l'enseigne du Chapeau de Soie, donne avis qu'il vient de recevoir un envoi considérable de ces CHAPEAUX DE SOIE imperméables pour hommes, cadets et enfans qu'il VEND en gros et en détail. 669

Un bon OUVRIER CORROYEUR peut se présenter de suite rue sur Meuse, n° 383, à Liège, ou à la tannerie, à Esneux. 695

A VENDRE un bon PIANO de rencontre à 6 octaves, 4 pédales. S'adresser rue Pont-d'Avroy, n° 576.

(1) A LOUER pour la Saint-Jean Baptiste prochaine, un beau et grand QUARTIER indépendant, n° 617, près l'église St-Martin, avec la jouissance d'un jardin, ayant vue sur le quai de la Sauvenière et les environs de la ville, composé de quatre salons, une belle chambre, une de domestique, grenier, cave et une cuisine, et avec remise et écurie si on le désire. S'adresser audit n° 617, Mont-Saint-Martin.

La VENTE APRÈS DÉCÈS, précédemment annoncée pour le 20 avril, d'une BIBLIOTHÈQUE composée de LIVRES de médecine, théologie, histoire naturelle, littérature et autres, aura lieu à la maison mortuaire, rue d'Amay, n° 654, à Liège, aux deux heures précises de relevée le mardi 4 mai et s'il y a lieu, sera continuée le jeudi 6, à la même heure.

On y VENDRA en même temps divers instrumens de chirurgie, plusieurs tableaux et gravures, des glaces, un tour en l'air et à pointes et deux vieux pianos. Le catalogue se distribue chez LOXHAY, imprimeur, rue devant la Magdeleine, et dans les Galeries du Palais.

A VENDRE, place du Spectacle, n° 783, un beau CABRIOLET léger et comme neuf, prix fixe 300 fls. P.-B. 679

A LOUER une belle et grande MAISON, située rue Féronstrée, n° 586. Cette maison est propre à tout commerce par ses grands magasins. S'adresser au n° 591, même rue. 677

A LOUER une belle et grande MAISON avec jardin, ayant vue sur le quai de la Sauvenière. S'adresser sous la Petite Tour, n° 67 bis. 683

QUARTIER indépendant à LOUER pour le 24 juin prochain, à des personnes sans enfans. S'adresser Mont St-Martin, n° 612. 676

Le mercredi 21 avril, à 10 heures, il sera procédé en l'étude de M^e DUSART, notaire, et par son ministère, à la VENTE aux enchères d'une MAISON, rue de la Régence vis-à-vis du premier Pont de jésuites n° 925, composée d'une place par terre, une écurie, 4 chambres aux 1^{er} et 2^e étages, un grand grenier, deux caves, un terrain de 65 aunes 80 centiaunes, vis-à-vis. Plus une autre maison en bon état, derrière la première, qu'on peut réunir à celle-ci. 682

A LOUER, pour en jouir de suite, deux MAISONS, près la porte d'Amereœur, n° 596 et 597, et une autre MAISON avec jardin, située à Longdoz; plus une autre MAISON avec salon, jardin, cour et écurie, située rue Basse-Sauvenière, n° 832. S'y adresser, de même que pour des PORTES et CROISEES de diverses grandeurs qui sont à VENDRE. 566

A VENDRE soixante BONNIERS d'excellentes TERRES labourables. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire, derrière Hôtel-de-Ville. 545

C. PAJOT, déballé aux Armes de France, rue Royale, à Liège, vient de recevoir en DÉPOT une partie considérable de VINS de Champagne moussoux, 1^{re} qualité, qu'il vendra en gros et en détail, à 2 fls. la bouteille. 613

FIRKET-DROSSE, Nég. RUE Ste-URSULE, N° 888,

Vient de recevoir une forte partie de COTONS Anglais et Suisse, dessins les plus nouveaux, un choix de 300 pièces guinghams du prix de 35 à 64 cents, de plus un bel assortiment DÉTOFFES pour pantalons tel que circassiennes, poils de chèvre, coutils, piqué, cuir anglais, nankin des Indes, cassinettes, printanières, etc.

Il a également un beau choix de SCHALS en poil de chèvre et cachemire anglais d'un genre nouveau ainsi que des fichus de toute espèce.

Il continue à vendre très-avantageusement les tapis, toiles et linges de table, les mousselines pour meubles et autres, percales, schertings, etc. 665

Très grande et très-commode maison à louer entière ou par appartemens, avec jardin, jouissant d'une vue fort agréable sur la Meuse et la Boverie, puits, citerne, pompes, cabinet à bains, etc. S'adresser derrière St-Jacques, n° 482 bis.

Une maison très respectable d'Aix-la-Chapelle désire placer à Liège son FILS, âgé d'environ 13 ans, pour apprendre le français, et de prendre en ÉCHANGE chez elle un jeune HOMME, ou de préférence une jeune DEMOISELLE. S'adresser n° 628, quai d'Avroy. 457

A LOUER pour le 24 juin prochain, un beau QUARTIER indépendant, composé de trois places, une cuisine, cave, grenier et jardin. S'adresser n° 879, près du Palais. 663

() Jeudi quinze avril 1830, à deux heures très-précises pour finir en un jour, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Doneux et leur sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une quantité des plus considérables de bois sciés, de toute espèce, savoir: une quantité extraordinaire de planches et quartiers de chêne, barreaux et feuilletés, dont la plus grande partie est fort sèche, de toute longueur depuis 3 1/2 jusqu'à 5 1/4 aunes; une très-grande quantité de wères, terrasses et posselets; plus de cinquante mille de planches et quartiers de hêtre; planches et lattes de bois blanc, horrons de chêne, de frêne, de cerisier et de tilleul; belles fonçures, etc. Argent comptant.

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

Le lundi 19 avril à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M^e BERTRAND, notaire, et par son ministère, à la VENTE aux enchères, d'une MAISON avec étables, jardin, houblonnière et prairie, contenant 183 perches 9 aunes, le tout sis au Laveux, quartier du Sud de la ville de Liège, tenu à bail par Jean Louis Antoine.

ROUTE ROYALE DE LA VESDRE.

La VENTE de 25 ACTIONS de la dite route, qui devait avoir lieu le 31 mars dernier, ayant été postposée, le notaire BERTRAND fait savoir que ces 25 actions seront vendues à crédit aux enchères publiques et par son ministère, en son étude, le 13 avril 10 heures du matin.

Une PERSONNE sachant faire la CIRE à cacheter désire trouver quelqu'un qui voudrait en faire, il s'en chargera parmi lui payant sa journée; on peut s'adresser au Char d'Or sur la Batte, à Liège, on dira qui c'est. 642

A LOUER une belle MAISON de campagne. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire à Liège, derrière l'Hôtel-de-Ville et à M. BALTUS, à Canne, près de Macstricht. 543

60 La VENTE de la MAISON n° 541, rue Puits-en-Sock, à Liège, où est décédée la veuve Detombay, n'ayant pu avoir lieu à cause de l'absence d'un des membres et du subrogé-tuteur de ses enfans, elle a été remise et indiquée pour avoir lieu définitivement le mercredi 14 avril 1830, à deux heures et demie de l'après-midi, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Est de cette ville de Liège, rue Neuvice, par le ministère du notaire BOULANGER pour ce commis.

Cette maison est composée de deux pièces au rez-de-chaussée, à côté desquelles une petite cuisine, un grand magasin et une cour, trois chambres au premier étage, greniers, caves, pompes.

Elle convient pour y établir une teinturerie, ou une distillerie, ayant une communication au biez du moulin des Grandes-Oyes.

Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire, et au bureau de la justice de paix.

A LOUER une belle MAISON de campagne, avec remise, écurie, jardin et prairie, située à CRADOUMONTS, près de Louvegnée, distante d'environ un mille de l'ancienne route de Liège à Spa; le locataire jouira de la promenade, et de la chasse dans le bois du propriétaire. S'adresser rue Basse-Sauvenière, n° 800. 476

63 A VENDRE une belle grande et solide MAISON, rue Porte St-Léonard, faisant le coin de la place Saint-Barthéleim, à Liège, ayant porte cochère, cour, différents magasins qui peuvent être convertis à peu de frais en remise, écurie et à tout autre usage.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser à maître BOULANGER, notaire, à Liège, qui est chargé de cette vente.

QUARTIER à LOUER, rue Neuve, derrière le Palais, n° 442. S'adresser rue St-Séverin, n° 576. 694

Une SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter quai St-Léonard, n° 17. 692

A VENDRE ou à LOUER la MAISON n° 295, rue devant St-Thomas. Elle est propre et très aérée. 691

A LOUER, pour la St-Jean, une MAISON avec jardin rempli d'arbres à fruits, située au commencement du faubourg Vivegnis, la ruelle plus loin que le n° 270. On pourrait avoir dès maintenant la jouissance du jardin. S'adresser à l'épouse BERNARD, galeries du palais. 693

QUARTIER garni à LOUER, derrière la Comédie, n° 711.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Le joli JARDIN de feu M. Barbrière, juge d'instruction, situé dans la cour des Ex-Minimes, à Liège, vendu par licitation, moyennant le prix de 2300 florins des Pays-Bas, devant le notaire PARMENTIER le 8 présent mois, il est facultatif de faire une surenchère d'un dixième jusqu'au 16 même mois. Ce jardin est rempli d'arbres à fruits de toutes espèces, d'une belle collection de rosiers rares, au nombre 5 à 600, et jouit d'un point de vue le plus agréable. 696

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION, lundi 19 avril 1830, à 3 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre, à la vente aux enchères publiques: — 1^{er} Lot — L'ancienne église ci-devant des Dames anglaises, faubourg St-Gilles, n° 542 (8), propre à y établir soit fabrique ou manufacture, avec terrain derrière pour y faire un très-beau jardin entouré de murs, occupée par M. d'Hour, fabricant de céreuse. — 2^e Lot. Une petite maison avec cour derrière et pompe, n° 542 (3), occupée par M. Gabriel, tapissier. — 3^e Lot. Une autre maison très-vaste, propre à une fabrique ou manufacture, avec jardin derrière entouré de murs, occupée par M. H. Sarton, mécanicien, n° 542 (2). Tous ces immeubles sont situés à Liège, faubourg St-Gilles, ci-devant Dames anglaises. S'adresser pour connaître les conditions audit notaire. 441

Jolie VOITURE presque entièrement neuve, dite DEMI-FORTUNE, à VENDRE. S'adresser à l'Hôtel de l'Aigle noire, rue Féronstrée.

Bon et solide CHAR-A-BANCS, à quatre places à l'aise et pour un cheval, à VENDRE au même Hôtel ci-dessus. 657

Bonne TERRE de jardin, GRATIS, Cour des Mineurs. 460

Un DOMESTIQUE, muni de bons certificats, connaissant le service de table et la tenue des appartemens, peut se présenter au pied du Pont-d'Île, n° 763. 659

Jolie MAISON de CAMPAGNE avec jardin, prairie et bosquet, situé au Bois de Breu, à LOUER. S'adresser rue Basse-Sauvenière, n° 837. 92

55 En vertu du jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, les héritiers de Jean Nicolas Heyne, feront VENDRE aux enchères publiques, le lundi vingt-six avril 1830, à deux heures après midi devant le juge de paix pour le canton de l'Est de cette ville de Liège, en son bureau rue Neuvice, numéro 939, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis, les IMMEUBLES et RENTES suivants, dépendans de la succession:

1^{er} Lot. — Une maison bâtie en pierres et briques, numéro 982, avec bâtiment ou magasin derrière, étant séparé par une petite cour, jardin, appendices et dépendances, situés sur les terres en Bèche, quartier de l'Est de cette ville de Liège, tenue par le sieur Pierre Joseph Rosa.

2^{me} Lot. — Une maison n° 763, sise à Liège, rue Neuve, près du pont d'Amereœur, tenue à bail par Laurent Michel.

3^{me} Lot. — Une rente de 25 florins 84 cents et demi, ou florins 45 de Liège, constituée à trois pour cent libre de retenue pour prix d'une maison sise à Liège, rue Puits-en-Sock, appartenant à M. Massart qui en est le débiteur.

4^{me} Lot. — Une rente de 41 florins 35 cents des Pays-Bas, représentatifs de 72 florins de Liège, au principal de 1378 florins 46 cents, due par le sieur Pierre Joseph Vanlersypen, sur la maison qu'il occupe, rue Puits-en-Sock à Liège.

5^{me} Lot. — Une rente de quatorze florins des Pays-Bas, représentatifs de 29 francs 63 centimes, due par le sieur Mathieu Haxhe, et la dame son épouse, demeurant à Liège, rue Entre-Deux-Ponts, et par eux constituée libre de retenue rachetable au denier vingt.

6^{me} Lot. — Une rente de 11 florins 48 cents des Pays-Bas, représentatifs de vingt florins brabants Liège, constituée libre de retenue rachetable au denier vingt, due par Léonard Joseph Labaye, demeurant à Beyne Heusay, présentement par le sieur Thomas Fléron, et Anne Marie Dubois, son épouse, demeurant au même lieu.

7^{me} Lot. — Une rente de six florins douze cents ou florins 10-12-3 de Liège, due par Joseph Houssa, demeurant Outre-Meuse à Liège, constituée libre de retenue et rachetable au denier vingt.

8^{me} Lot. — Une rente de deux florins 94 cents représentatifs de cinq florins deux sous et demi de Liège, due par Mathieu Dereux, et Josephine Dereux, épouse Jacques Dethieux, demeurant à Liège.

On peut prendre connaissance des conditions de la vente au bureau de la justice de paix susdit, et en l'étude audit notaire, ce dernier étant dépositaire des titres de propriété qui seront communiqués aux amateurs.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.